

AFP

parlement-enquête-gouvernement-police-diplomatie-président-Sénat
Affaire Benalla: Acte II au Sénat

Par Véronique MARTINACHE

Paris : On l'avait un peu oubliée à la faveur du mouvement des "gilets jaunes", mais voici que la commission d'enquête sénatoriale sur l'affaire Benalla remet bruyamment le couvert avec une nouvelle série d'auditions, ce mercredi puis lundi prochain.

Son président Philippe Bas et ses rapporteurs Jean-Pierre Sueur (PS) et Muriel Jourda (LR) entendent bien aller jusqu'au bout de leur travail d'investigation, ont-ils fait savoir.

La commission des lois du Sénat s'est vu attribuer les prérogatives de commission d'enquête pour six mois le 23 juillet dernier. Jusqu'au 24 janvier, en vertu de ces prérogatives, les personnes qu'elle convoque pour audition sont ainsi tenues de se présenter et de prêter serment.

Après 28 auditions entre juillet et octobre, on attendait son rapport sur "les conditions dans lesquelles des personnes n'appartenant pas aux forces de sécurité intérieure ont pu ou peuvent être associées à l'exercice de leurs missions de maintien de l'ordre et de protection de hautes personnalités". Autrement dit, sur le rôle qu'a pu jouer l'ancien chargé de mission de l'Elysée Alexandre Benalla dans la sécurité du chef de l'Etat, Emmanuel Macron.

Mais la révélation fin décembre de l'utilisation par Alexandre Benalla de deux passeports diplomatiques, après son licenciement, a relancé l'affaire.

La commission a aussitôt demandé des explications à l'Elysée et au gouvernement sur "les conditions dans lesquelles" M. Benalla avait pu faire usage de ces passeports, qu'il a finalement restitués la semaine dernière.

Après s'être "beaucoup interrogés", le président et les rapporteurs ont décidé de deux nouvelles séries d'auditions, et non des moindres.

Ils entendront ainsi de nouveau mercredi Christophe Castaner, cette fois en sa qualité de ministre de l'Intérieur, et Patrick Strzoda, directeur de cabinet du président de la République.

La commission auditionnera également pour la première fois un autre membre du gouvernement, Jean-Yves Le Drian. Le ministre des Affaires étrangères a décidé de saisir le procureur de la République après les dernières révélations sur l'utilisation des passeports diplomatiques.

Christophe Castaner, à l'époque délégué général du parti présidentiel LREM, et Patrick Strzoda, avaient déjà été auditionnés par les sénateurs en juillet, de même que l'ex-ministre de l'Intérieur Gérard Collomb.

Lundi prochain, la commission des Lois a de nouveau convoqué le principal intéressé, Alexandre Benalla, ainsi que son acolyte, Vincent Crase, un ex-employé de La République en marche et chef d'escadron dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie.

Les deux hommes ont été mis en examen pour violence en réunion après des images montrant M. Benalla frapper un manifestant en marge des défilés du 1er-Mai à Paris, point de départ d'une affaire qui a rapidement éclaboussé jusqu'au sommet de l'Etat.

Ils avaient déjà été auditionnés par les sénateurs le 19 septembre. Une audition ultra-médiatisée qui avait suscité des échanges musclés entre le Sénat à majorité de droite et l'exécutif.

Les sénateurs s'étaient défendus de toute ingérence dans la procédure judiciaire ainsi que de toute volonté de récupération politique.

Depuis, le volet judiciaire s'est encore épaissi, mais le trio Bas-Sueur-Jourda, est désormais rompu à l'exercice : s'en tenir à l'intitulé de leur mission, sans empiéter sur les prérogatives de la justice.

Ils laissent cependant entendre qu'ils ne comptent pas, lors des prochaines auditions, se limiter à la question des passeports, mais bien continuer à appréhender l'affaire dans son ensemble.

Des demandes d'éclaircissements ont également été formulées par la commission concernant d'éventuelles activités privées, notamment dans le domaine de la sécurité, réalisées par Alexandre Benalla ou Vincent Crase lorsqu'ils étaient en fonction à l'Élysée.

La persévérance sénatoriale contraste une nouvelle fois avec la fin de non-recevoir de la présidente LREM de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, qui a fermé la porte à une nouvelle convocation d'une commission d'enquête à l'Assemblée, estimant que les dernières révélations sur les agissements d'Alexandre Benalla "ne relèvent pas" d'une telle commission.

vm/jk/cbo